

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE EUROPORT

Séance du 7 avril 2017  
2017-015



Sous la présidence de M. Jean-Charles LOUIS

**Ont assisté à cette séance :**

M. Gérard LEONARDI, M. Jean-Paul DASTILLUNG, M. André PARTHENAY,

**Vice-Présidents,**

M. Daniel PERLATI, M. Pierre HEINE, M. Serge JURCZAK, M. Jean-Paul TINNES,

**Assesseurs,**

M. Rémy DICK, M. Philippe FISCHER, M. Roger GERARDON, M. Jean-Pierre LA  
VAULLÉE,

**Délégués titulaires,**

M. Jean-Marc VACCARO (*pour M. Denis BAUR, excusé*),

**Délégué suppléant,**

**Secrétaire de séance :** M. Rémy DICK

**Ont donné procuration :**

- M. Olivier RECH à M. Jean-Charles LOUIS
- M. Clément ARNOULD à M. Gérard LEONARDI
- M. Patrick WEITEN à M. Jean-Paul DASTILLUNG

**Absents/Excusés :** Mme Katia GENET-MAINCION, M. Fabrice GENTER, M. Patrick LUXEMBOURGER, M. Jean-Marie MIZZON, M. Lucien PIOVANO, M. Philippe TARILLON, Mme Mireille WAGNER

**Assistaient en outre :**

Monsieur Philippe GREINER, Directeur Général des Services de la CA Portes de France-Thionville

Monsieur Patrick BALLESTER, Directeur Général Adjoint des Services de la CA Portes de France-Thionville

Madame Christelle FRAYARD

Monsieur Jean ZORDAN

Madame Sandra CAYROL

Madame Aude FORMAUX

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 10 avril 2017, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 5 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

## Point n°6 de l'ordre du jour : Budget primitif 2017

**M. Gérard LEONARDI, 1<sup>er</sup> Vice-Président :** Le Budget Primitif 2017 du Syndicat Mixte EUROPORT s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de :

- 862 573,67 € en fonctionnement ;
- 702 812,65 € en investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- charges à caractère général :	97 073,67 €
dont, notamment :	
• une provision de 25 000 € pour des frais d'études portant sur l'aménagement de la ZAC et la gouvernance des ports	
• une provision de 20 000 € pour la participation du Syndicat à des salons ou à l'organisation d'événementiels divers	
• 52 073 € liés au fonctionnement du syndicat (actions de communication, assurances, locaux, impressions, remboursement de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville dans le cadre de la convention de mutualisation de moyens)	
- charges de personnel :	38 500,00 €
- charges de gestion courante (indemnités) :	32 000,00 €
- dotation aux amortissements :	5 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	690 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>	<b>862 573,67 €</b>

Conformément aux orientations indiquées dans le rapport d'orientation budgétaire et compte tenu des dépenses à financer en 2017, il est proposé de maintenir le montant des contributions des membres à hauteur de 363 000 €, sans changement par rapport à 2016.

Les principales recettes prévues sont ainsi les suivantes :

- contributions des membres :	363 000,00 €
- excédent reporté :	499 573,67 €

**Total recettes de fonctionnement :** **862 573,67 €**

Conformément à l'article 10 des statuts et tenant compte des populations municipales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et des potentiels fiscaux par habitant figurant sur les fiches DGF 2016, les contributions des membres pour 2017 seront les suivantes :

	<b>CONTRIBUTIONS 2017</b>	<b>en €/hab</b>
CA VAL DE FENSCH	63 274 €	0,90 €
CA PORTES DE FRANCE THIONVILLE	60 820 €	0,77 €
CC CATTENOM ET ENVIRON	44 545 €	1,76 €
CC ARC MOSELLAN	25 159 €	0,74 €
CC PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	22 874 €	0,83 €
CC BOUZONVILLOIS ET TROIS FRONTIERES	25 328 €	1,01 €
<b>SOUS TOTAL EPCI (2/3)</b>	<b>242 000 €</b>	<b>0,93 €</b>
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE	60 500 €	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	40 333 €	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	20 167 €	
<b>SOUS TOTAL AUTRES MEMBRES (1/3)</b>	<b>121 000 €</b>	
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>363 000 €</b>	

En ce qui concerne la section d'investissement :

Une provision de 690 000 € est inscrite au budget 2017 afin de permettre une éventuelle avance de trésorerie au concessionnaire, notamment dans le cadre des travaux d'aménagement du terminal ferroviaire.

Les principales dépenses prévues sont :

- Avance sur travaux :	690 000,00 €
- provision acquisition de matériels :	6 000,00 €
- déficit reporté :	6 812,65 €
<b>Total dépenses d'investissement :</b>	<b>702 812,65 €</b>

Les principales recettes prévues sont :

- Affectation de résultat :	6 812,65 €
- FCTVA :	1 000,00 €
- dotation aux amortissements :	5 000,00 €
- virement de la section de fonctionnement :	690 000,00 €
<b>Total recettes d'investissement :</b>	<b>702 812,65 €</b>

L'annexe ci-jointe présente de manière synthétique les principales dépenses et recettes prévisionnelles du Syndicat pour 2017.

Le Comité Syndical est invité à :

- SE PRONONCER sur le Budget Primitif 2017 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement ;
- FIXER les contributions des membres pour l'année 2017 selon la répartition indiquée ci-dessus.

Le Bureau Syndical ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 28 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

A 15 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement ;
- FIXE les contributions des membres pour l'année 2017 selon la répartition indiquée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Yutz, le 10 avril 2017

Le Président du Syndicat Mixte EUROPORT,

  
Jean-Charles LOUIS



Fait et délibéré,  
Suivent les signatures :